

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par
M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« limitée à »

les mots :

« concentrée sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le propos de cet alinéa : il est plus prudent d'indiquer que la Commission européenne a limité sa concertation à une consultation publique ouverte dès lors que nombreuses auditions se sont tenues sur ce sujet.